



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 18106

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conséquences des restructurations opérées par France Télécom dans le département du Nord. En effet, à l'heure actuelle, ces modifications d'organisation recentrent de nombreuses activités sur la région de Lille au détriment des autres secteurs du département (transfert des cadres et des unités de directions...). La situation des bassins d'emploi du Cambrésis, du Douaisis, de la Sambre-Avesnois et du Valenciennois, déjà très touchés par le chômage, risque encore de se dégrader. Pourtant, le service public a une mission très importante dans les secteurs défavorisés. Il lui demande alors quelle mesure compte prendre le Gouvernement pour que les unités ne soient pas toutes rattachées à la métropole lilloise.

Texte de la réponse

France Télécom se doit d'adapter son organisation et la répartition de ses effectifs au nouvel environnement très concurrentiel des télécommunications. Pour cela les services en contact avec la clientèle doivent pouvoir disposer de moyens d'action supplémentaires. Les réorganisations dans le Nord ont bien pour objectifs d'améliorer le service rendu aux clients et d'accroître l'efficacité du service public. Les changements actuels se font au profit, d'une part, d'un centre de gestion des téléphones mobiles dont l'activité est en forte croissance en raison de l'expansion du marché des mobiles, et, d'autre part, du centre de renseignements téléphoniques existant. Ils concernent une cinquantaine de personnes. Au 31 décembre 1997, le bassin d'emploi de la direction régionale de Valenciennes comptait 1 237 personnes. Aujourd'hui, la situation est pratiquement identique puisqu'il s'agit de développer des activités sur site correspondant aux besoins des clients et non de transférer des emplois vers Lille. Certes, ces évolutions nécessitent pour le personnel des efforts importants d'adaptation. Mais le choix est offert à chacun, soit d'opter pour un poste dans les services ouverts au public en restant dans le bassin d'emploi, soit de choisir un autre poste en dehors de ce bassin.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Dehoux](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18106

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4388

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5720